



Extrait du registre des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

Jeudi 29 septembre 2022 à 19 heures,  
le conseil municipal de la Commune de PASSY  
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,  
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire  
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 23 septembre 2022

**Présents (23) :** Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON- Alain ROGER- Belgin CETIN-Jean-Yves DEMELUN- Delphine CHATRIAN- Clément VALENTIN-Vanessa TOURNIER- André THIMJO-Rémi KLEIN- Maurice SADZOT-Céline SICOLI-Claire METRAL- Véronique VIZET-Ludovic PICHON-Liliane DUVAL-Taouffig DOUS-Ludwig BIANCHIN (arrivée 19h24)  
André PASTERIS-Fabrice DUGERDIL-Jacques SARTELET

**Absents représentés (10) :**

- Jean-Pierre MORIN donne pouvoir à Annette BORDON
- Renée TRACHEZ-GICQUEL donne pouvoir à Raphaël CASTERA
- Bruno VALENTIN donne pouvoir à Clément VALENTIN
- Patrick AMADEI donne pouvoir à Rémi KLEIN
- Romain BONNET donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN
- Aurélié LE NAVENAN donne pouvoir à Christèle REBET
- Lisa GROSSET donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Jocelyne BERRUEX donne pouvoir à André PASTERIS
- Alexandre BONNETON donne pouvoir à Fabrice DUGERDIL
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET

**Absents : (/)**

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h18, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

(08) DEL2022-184	Objet	<b>Signature d'une convention d'autorisation d'usage des parcelles section p n°383-1486-1583-1611 et 1724 pour la pratique du vol libre de parapente sur le domaine communal de Passy</b>
---------------------	-------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nombre de conseillers

En exercice : 33  
Présents : 23  
Votants : 33

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du ..... au .....

**Signature d'une convention d'autorisation d'usage des parcelles section p n°383-1486-1583-1611 et 1724 pour la pratique du vol libre de parapente sur le domaine communal de Passy**

**VU** l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

**VU** les articles L2241-1 et suivants du code général des collectivités territoriales disposant notamment que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens de la commune,

**VU** l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales,

**VU** la convention ci-jointe et ses plans annexes,

**CONSIDÉRANT** la pratique du vol libre de parapente sur le domaine de Passy,

**CONSIDÉRANT** l'agriculteur exploitant les parcelles concernées,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à **l'UNANIMITÉ la MAJORITE**:

- ✓ **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe et ses annexes ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.



Fait à Passy, le 29 septembre 2022  
Le Maire, Raphaël CASTERA

Le secrétaire de séance  
Jean FONTAINE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes.